



Agence GAYA L'Immobilier Engagé

2 place Pasteur 38000 GRENOBLE

20 rue Jean Jaurès 38420 DOMENE

855 impasse de l'Etoile - 38330 MONTBONNOT

BAREME DES HONORAIRES TRANSACTION

HONORAIRES VENTE

« Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur à la charge de l'un ou de l'autre voire les deux. »

PRIX DU BIEN	Honoraires (TTC)
Jusqu'à 29999 €	2000 €
De 30.000 € à 100.000 €	8000 €
De 100.001 € à 130.000 €	8500 €
De 130.001 € à 160.000 €	6.5 %
De 160.001 € à 180.000 €	6 %
De 180.001 € à 250.000 €	5.5 %
De 250.001 € et au-delà	5 %

Terrain, Viager, Expertise, Fond de commerces	10 %
Garage	2000 €

Remise de 50% pour les professionnels de l'immobilier (marchands de biens, notaires...)

L'article 2 de l'arrêté du 10 janvier 2017 pose le principe d'un affichage du barème des prix « effectivement pratiqués » T.T.C des prestations assurées par les professionnels soumis à cet arrêté. Il est rappelé que le droit de la consommation prohibe de manière générale les pratiques de type baisse de prix assimilable à de « faux rabais »